

Décision

Générale

colonial

Décision n° 489 21/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date de publication
21 avril 1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Goury, instituteur en service à Ali-Sabieh, est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles de la Station Météorologique secondaire d'Ali-Sabieh. L'intéressé percevra à ce titre une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, dont le montant mensuel ne pourra, en aucun cas, dépasser la somme de deux mille francs, payable sur production d'un certificat de service fait établi par le Commandant du Cercle d'Ali-Sabieh et visé par le Chef du Service Météorologique. La dépense prévue à l'article 2 est imputable à la section IX,

chapitre XV, article 1er, paragraphe 1 de l'exercice en cours. La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1954.